

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

12 mars 2022



Mot d'accueil du Président
Walter MARTIN

**APPEL ET VÉRIFICATION
DU QUORUM**



Point de situation avec l'opérateur K-NET

Problème de qualité de service

Depuis début décembre 2021, nous constatons de graves perturbations de service internet et téléphonie sur les abonnés fibre K-NET.

Dans un premier temps, certains clients ont subi des coupures internet intermittentes et des pertes d'accès à certains sites internet. Ces dysfonctionnements sont associés, depuis le 6 janvier 2022, à des perturbations téléphoniques, empêchant certains utilisateurs de recevoir ou d'émettre des appels.

Le 19 janvier 2022 au matin, la totalité des abonnés K-NET ont perdu tous les services (internet, téléphonie et TV).

Depuis le 20 janvier 2022 à midi, une grande majorité des abonnés ont retrouvé les services internet, mais pas le service téléphonie pour une partie d'entre eux.

Le 16 février 2022, la problématique de téléphonie n'est toujours pas traitée.

Un courrier de mise en demeure de rétablissement de service a été envoyé à K-NET par le SIEA le 9 février 2022.

Plusieurs centaines d'abonnés K-NET ont d'ores et déjà décidé de résilier leur abonnement fibre pour souscrire chez un autre opérateur.

Une communication a été faite par le SIEA sur son site internet afin d'expliquer la situation.

CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS

Mars :

- **AG du SIEA – Vote du Budget**
Samedi 12 mars à 9h30 – Ainterexpo
- **Réunion publique – Saint Martin du Fresne**
Lundi 14 mars à 19h00
- **Journée ateliers TIDA**
Jeudi 24 mars de 9h00 à 17h00
- **Réunion publique – Saint-Sulpice**
Jeudi 24 mars à 19h00
- **Bureau exécutif**
Vendredi 25 mars à 10h00 – SIEA
- **Réunion publique – Dortan**
Lundi 28 mars à 19h00
- **Réunion publique – Poncin**
Mercredi 30 mars à 19h00

Avril :

- **Webconférence thématique**
2ème mardi de chaque mois
- **Réunion publique – Saint-Didier-sur-Chalaronne**
Lundi 4 avril à 19h00
- **Réunion publique – Hauteville**
Jeudi 7 avril à 19h00
- **Réunion publique – Belley**
Jeudi 21 avril à 19h00
- **Bureau exécutif**
Vendredi 22 avril 2022 à 10h00 – SIEA

Et plusieurs dizaines de réunions publiques à venir...

ORDRE DU JOUR

- **Actes** : *Compte-rendu des actes effectués.*
- **Marchés** : *Commande Publique – Dématérialisation.*
- **Usages du Numérique** : *Convention de mutualisation des Conseillers Numériques France Services (CNFS).*
- **Régie Li@in** : *RESOLIAin Modifications tarifaires des offres de la régie.*
- **Concessions** :
 - *Avenant à la convention de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune de Nurieux Volognat.*
 - *Raccordement gaz naturel Zone d'Activité Champ du Chêne.*
- **Transition Energétique:**
 - *Energie-Coup de pouce _CEE_SIEA.*
- **Intervention M. Olivier DUPONT - EDF**
- **Ressources Humaines** :
 - *Personnel - Tableau des emplois permanents.*
 - *Personnel - Tableau des emplois non permanents.*
 - *Compte Personnel de Formation (CPF).*
- **Finances:**
 - *Comptes Administratifs 2021.*
 - *Comptes de gestion 2021.*
 - *Affectation des résultats des CA 2021.*
 - *Ouverture d'autorisation de programmes et de crédits de paiement.*
 - *Présentation des budgets.*
- **Questions diverses**



Actes du Président suite à délégation de pouvoirs

- **Procédure déclarée sans suite** relatif à l'accord-cadre n°21004A00, portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de fourniture et pose d'une installation photovoltaïque, **fera l'objet d'un contrat conclu par la SEM LÉA,**
- Accord-cadre pour la mise en œuvre des équipements actifs pour le réseau fibre optique Li@in compatible avec une technologie Radio Fréquence – RFOG : **3 attributaires sur droits d'exclusivité avec les sociétés TELESTE, ARRIS et IFOTEC** (Montant mini annuel 15 000€ HT et maximum 2 000 000€ HT)
- Avenant n°1 aux contrats 20006A01 à 20006A06
Accord-cadre pour la réalisation de travaux d'électrification et de communication électronique (2019-2023) (maximum fixé à 4 100€ HT/an)
- **Contrat de location d'un véhicule de service pour le compte de la SEM LÉA** (acheteur : SEM LÉA / soumissionnaire : SIEA ; contrat inférieur à 40k€ HT conclu sans mise en concurrence préalable de manière provisoire et temporaire)
- **Convention de financement** du déploiement de la fibre optique sur le RIP de l'Ain entre le SIEA et de le Conseil Départemental de l'Ain (3M€)

APPROBATION DU COMPTRE-RENDU DES ACTES EFFECTUÉS

VOTE

Marchés

Commande publique : Dématérialisation



Obligation s'imposant aux acheteurs publics : depuis le 1^{er} octobre 2018 les acheteurs publics ont l'obligation de dématérialiser les procédures de passation de leurs marchés publics et concessions.

Une démarche de dématérialisation anticipée et approfondie par le SIEA :

- Mise en conformité avec la réglementation « dématérialisation » avant le 1^{er} octobre 2018
- Engagement approfondi dans le cadre d'une démarche de « full dématérialisation » des process « commande publique » allant plus loin que ce qu'impose la réglementation (dématérialisation complète des process de l'expression des besoin à la notification des contrats).

Télétransmission jusque-là prohibée des actes de « commande publique » par les services déconcentrés de l'Etat :

Seule étape du process « commande publique » du SIEA jusque-là non dématérialisée

Conséquence pour le SIEA : nécessité de « re-matérialiser » pour transmission au contrôle de légalité (art. R2131-5 du CGCT).

Ouverture de la Préfecture de l'Ain à la télétransmission des actes de commande publique via @CTES : à l'instar d'autres types d'actes qui pouvaient déjà en faire l'objet (actes de gouvernances, documents budgétaires, RH, ...).

Le SIEA considéré comme prêt par la Préfecture de l'Ain pour télétransmettre les actes de « commande publique » : fait parti des collectivités retenues pour la première vague d'expérimentation de la télétransmission

Cela nécessite un avenant à la convention @CTES afin d'étendre le champ de la télétransmission aux actes de « commande publique » et à ce titre une Délibération du Comité Syndical

USAGES DU NUMÉRIQUES





Conseillers Numériques France Services

Convention de mutualisation des postes de conseiller Numérique entre le SIEA et les Communes

Le SIEA porteur et coordinateur

La présente convention a pour objet de confier au SIEA, dans le cadre d'une convention de prestations de service, la gestion du dispositif «Conseiller numérique France Services» sur le territoire des communes qui en font la demande.

- Le contrat de travail est porté par le SIEA
- Le temps d'intervention et les jours d'intervention sont validés par le SIEA, permettant ainsi de prendre en compte l'ensemble des sollicitations, besoins des communes dont le Conseiller Numérique est en charge. L'objectif étant d'assurer un maillage équitable et homogène du territoire.

Une convention permettant de trouver un équilibre financier pour le SIEA

Afin de couvrir les dépenses liées à la présence du Conseiller Numérique qui ne sont pas couvertes par la subvention signée entre la Banque des Territoires et le SIEA, **la commune s'engage à verser un montant de 400€ au SIEA couvrant les 2 ans de contrat du Conseiller Numérique.**

Ce montant prend en compte : le temps de formation, le temps de diagnostic et l'intervention auprès de ses habitants. Les communes qui le souhaitent peuvent se grouper si elles souhaitent avoir une présence du CN partagée sur leur territoire.

VOTE

FIBRE OPTIQUE





Service Clients

Evolution de nos offres fibres activées

Nouveau service « activation IP » sur fibres noires préalablement louées à une collectivité ou à un Opérateur Commercial.

Contexte :

Le Conseil Départemental de l'Ain, en charge de la gestion des collèges publics et des sites départementaux, souhaite acquérir des liaisons fibres noires (FON) en investissement longue durée pour raccorder l'ensemble des collèges publics du département (hors zones privées). En complément, il demande au SIEA d'assurer un service d'activation IP de chacun de ces liens FON pour permettre le transport des données jusqu'à la porte de collecte de l'opérateur titulaire du marché AMPLIVIA.

Conséquences :

Le SIEA est en mesure de répondre techniquement à cette demande mais doit proposer des offres tarifaires adaptées au besoin du CD01 pour des prestations d'activation Débit Garanti 10Mbps Burst 300 et 100Mbps Débit Garanti Burst 300Mbps. Étant entendu que des opérateurs commerciaux privés doivent pouvoir également bénéficier de ces offres.

Propositions tarifaires d'offres d'activation de FON professionnelles type PME en location IRU 25 ans :

Type d'offre	Débit Symétrique	Tarif mensuel HT	FAS HT
Offre d'activation FON professionnelle Débit Garanti avec location FON professionnelle PME IRU 25 ans	10Mbps garanti avec Burst 300Mbps	42 €	240 €
	100Mbps garanti avec Burst 300Mbps GTR 4h HO	195 €	540 €
	100Mbps garanti avec Burst 300Mbps GTR 4h HNO	355 €	900 €

Vote du CE du 23 février 2022 :

Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 1

→ Nouvelle proposition tarifaire adoptée à la majorité du CE



Service Clients

Evolution de nos offres fibres activées

Nouvelle offre de location FON sous forme de location IRU 25 ans

Contexte :

Pour permettre aux opérateurs commerciaux de bénéficier des offres d'activation fibre noire décrites précédemment, le SIEA conditionne ces offres à la location de fibre noire type PME sous forme de location IRU 25 ans.

Conséquence :

Le SIEA propose déjà de la location de fibres noires sous forme de location longue durée (IRU) 15 ans ou 20 ans mais pas sur une durée de 25 ans.

Proposition de calcul du montant de la location de fibre noire en IRU 25 ans :

Pour les équipements passifs et notamment la fibre, le montant de la facturation est établi sur la base de :

- 8 années de facturation ab initio, pour une location de 20 années
- 7 années de facturation ab initio, pour une location de 15 années
- 13 années de facturation ab initio, pour une location de 25 années

Vote du CE du 23 février 2022 :

Nouvelle proposition tarifaire adoptée à l'unanimité du CE



FIBRE OPTIQUE



Service Clients

Evolution de nos offres fibres activées

Modification de nos offres de transport entre nos POPs et un Data Center situé dans l'Ain

Contexte :

Le SIEA propose des offres de transport de données IP entre un des POP SIEA et un Data Center situé dans l'Ain où se trouve la porte de collecte de certains opérateurs commerciaux. Le coût du transport est forfaitisé à 100 € jusqu'à 100Mbps, puis au-delà de 100Mbps à 500 € jusqu'au Gbps.

Conséquences :

Cette méthode de facturation au forfait est pénalisante pour les opérateurs dont le débit dépasse les 100Mbps de données transportées. Ils doivent payer un montant forfaitisé de 500€ pour quelques Mbps de débit supplémentaires. De plus, les fibres de transport utilisées appartiennent au SIEA, contrairement à celles utilisées pour le transport de données jusqu'à Lyon. Ces fibres sont mutualisées à d'autres usages et donc moins chères. Enfin, le coût moyen de transport actuellement facturé aux opérateurs est supérieur à celui facturé sur d'autres RIP au niveau national.

Proposition de modification de tarification de nos offres de transport entre un POP SIEA et un DC au-delà de 100Mbps :

Proposer dans nos conditions particulières un tarif variable en fonction du débit transporté entre 101 Mbps et 1Gbps et non plus un montant forfaitaire.

Offres de transport de données IP entre un POP SIEA...	Tarif mensuel HT
...et le CIXP ou autre DC jusqu'à 100Mbps	Forfait à 100 €
...et le CIXP ou autre DC jusqu'à 1Gbps	Forfait à 100 € + 0,25€/Mbps supplémentaire
...et le CIXP ou autre DC jusqu'à 10Gbps	Sur devis

Vote du CE du 23 février 2022 :
Nouvelle proposition tarifaire adoptée à l'unanimité du CE

ENERGIE



CONCESSIONS





GAZ

Contrôle des concessions

Avenant à la convention de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune de Nurieux-Volognat

- Conformément à l'article L 453-7 du code de l'énergie et de la décision interministérielle du 23 septembre 2014, **GRDF est dans l'obligation de déployer les compteurs communicants GAZPAR sur l'ensemble des communes sur lesquelles il est concessionnaire du réseau de distribution publique de gaz naturel.**
- Pour les zones dites nouvelles, ayant été attribuées par délégation de service public à GRDF avant 2014, le coût de déploiement des compteurs doit être évalué pour chaque commune individuellement, et répercuté dans le tarif de distribution en vigueur sur la commune, selon la formule suivante :

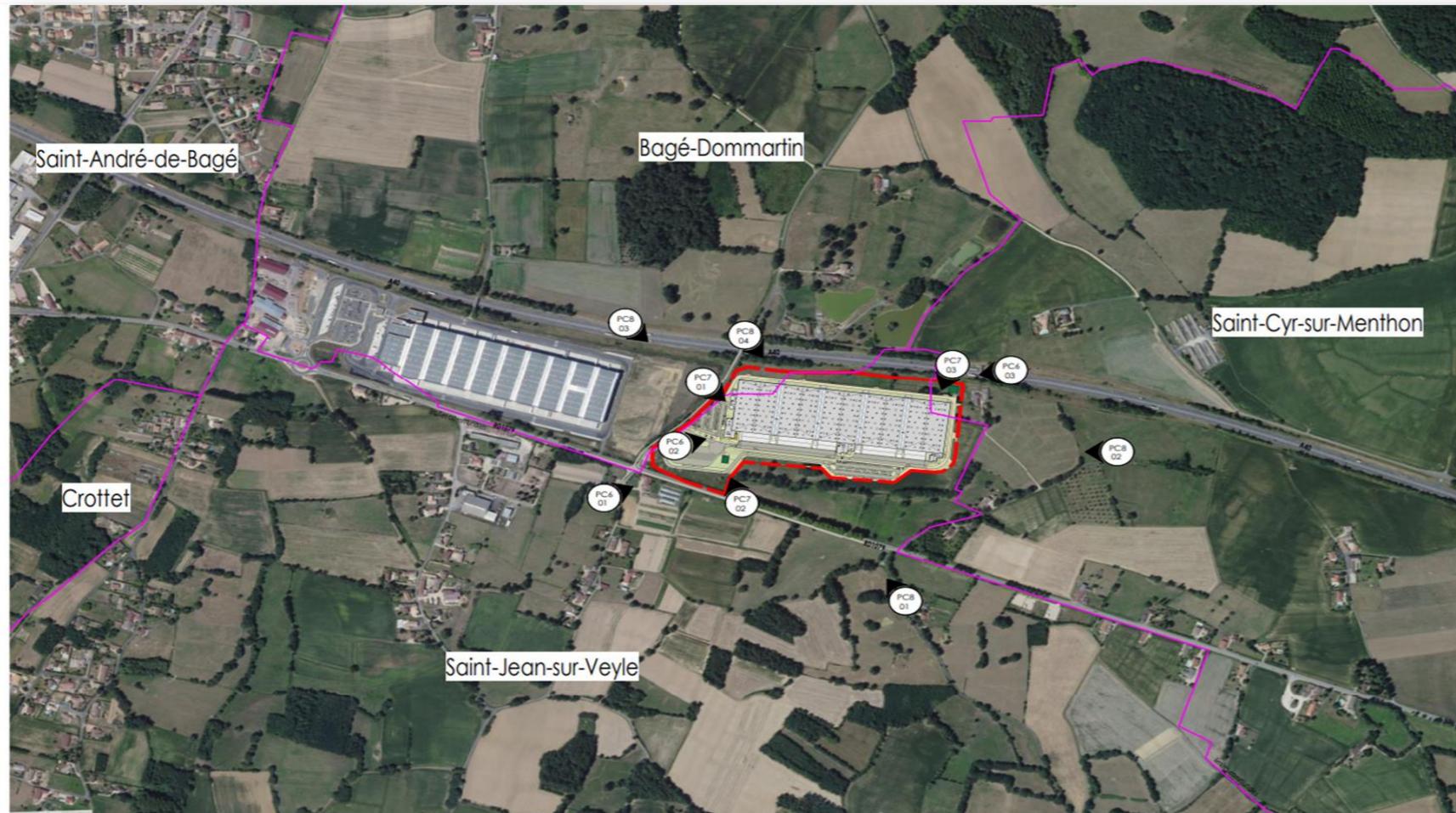
$$\% \text{ Hausse} = \frac{(\text{Nb compteurs T1 et T2}) * \text{Coût compteur} + \text{Nb concentrateur} * \text{Coût concentrateur}}{\text{Sommes des recettes tarifaires (T1, T2, T3 et T4)}}$$

- Pour le SIEA, seule la convention de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune de Nurieux-Volognat, attribuée à GRDF le 11 septembre 2009, est concernée.
- La hausse demandée par GRDF s'élève à +1,7%.



Contrôle des concessions

Raccordement au gaz naturel d'une plateforme logistique dans la ZA du Champ du Chêne



PLAN DE SITUATION
Ech : 1 : 5000

La société Argan projette la réalisation d'une plateforme logistique dans la zone d'activité du Champ du Chêne, située sur les communes de Saint-Jean-sur-Veyle, Saint-Cyr-sur-Menthon et Bâgé-Dommartin.



Contrôle des concessions

Raccordement au gaz naturel d'une plateforme logistique dans la ZA du Champ du Chêne

- Le tracé du futur raccordement de la plateforme logistique se fera, pour une petite partie, sur le territoire de la commune de Saint-Jean-sur-Veyle, ayant transféré sa compétence gaz au SIEA. Mais elle est non desservie en gaz naturel et le service public de distribution de gaz naturel n'a pas été concédé.
- Ainsi, il revient au SIEA de signer un avenant à la convention signée le 2 août 2021, joint en annexe, qui formalise les conditions du raccordement de cette plateforme logistique et qui autorise GRDF à construire les ouvrages nécessaires sur la commune de Saint-Jean-sur-Veyle. Cet avenant n'a pas pour effet de modifier le périmètre du contrat concédé à GRDF et n'octroie pas à GRDF la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz naturel sur la commune de Saint-Jean-sur-Veyle. En outre, il ne lui permet pas d'implanter, sur cette commune, des ouvrages autres que ceux nécessaires uniquement au raccordement de cette plateforme logistique.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE





CEE : coup de pouce chauffage tertiaire

Situation actuelle et coup de pouce

- Depuis **mars 2019**, le SIEA pilote la gestion des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE), service ouvert à l'ensemble des établissements publics du département de l'Ain.
- Depuis **mai 2020**, il est possible de bonifier le volume de CEE obtenus lors du changement de système de chauffage dans un bâtiment tertiaire. C'est le « coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires ».

→ Pour toutes les opérations engagées avant le 1^{er} janvier 2026.

Énergie de départ	Chaudière à haute performance énergétique	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur	Pompe à chaleur à absorption de type air/eau ou eau/eau Pompe à chaleur à moteur gaz de type air/eau	Chaudière collective biomasse
Gaz		X 3	X 3	X 1,3	X 3
Charbon ou fioul	X 2	X 4	X 4	X 2	X 4



CEE : coup de pouce chauffage tertiaire

Adhésion au coup de pouce « Chauffage bâtiments tertiaires »

- **Sans adhésion du SIEA** à la charte coup de pouce « Chauffage des bâtiments tertiaires » :
 - ✓ Les collectivités ne peuvent pas se tourner vers un acteur unique pour la valorisation des CEE qui leur garantit le meilleur intérêt du dispositif
 - ✓ Les collectivités doivent valoriser ces dossiers spécifiques avec des acteurs privés qui prennent une partie importante de la rentabilité de la valorisation des CEE.
- **Démarche à suivre par le SIEA pour adhérer au coup de pouce** : signer la charte d'engagement « Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires » (Annexe 1)
- **Démarche à suivre pour un bénéficiaire pour demander le coup de pouce** :
 1. Signer la convention bénéficiaire – SIEA (Annexe 2)
 2. Le bénéficiaire fait valider le devis par le SIEA pour vérifier l'éligibilité des travaux
 3. Signature du devis par le bénéficiaire
 4. Le bénéficiaire reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient, déduit des frais de gestion du SIEA (ressources humaines et logistiques)

Intervention

M. Olivier DUPONT –  EDF

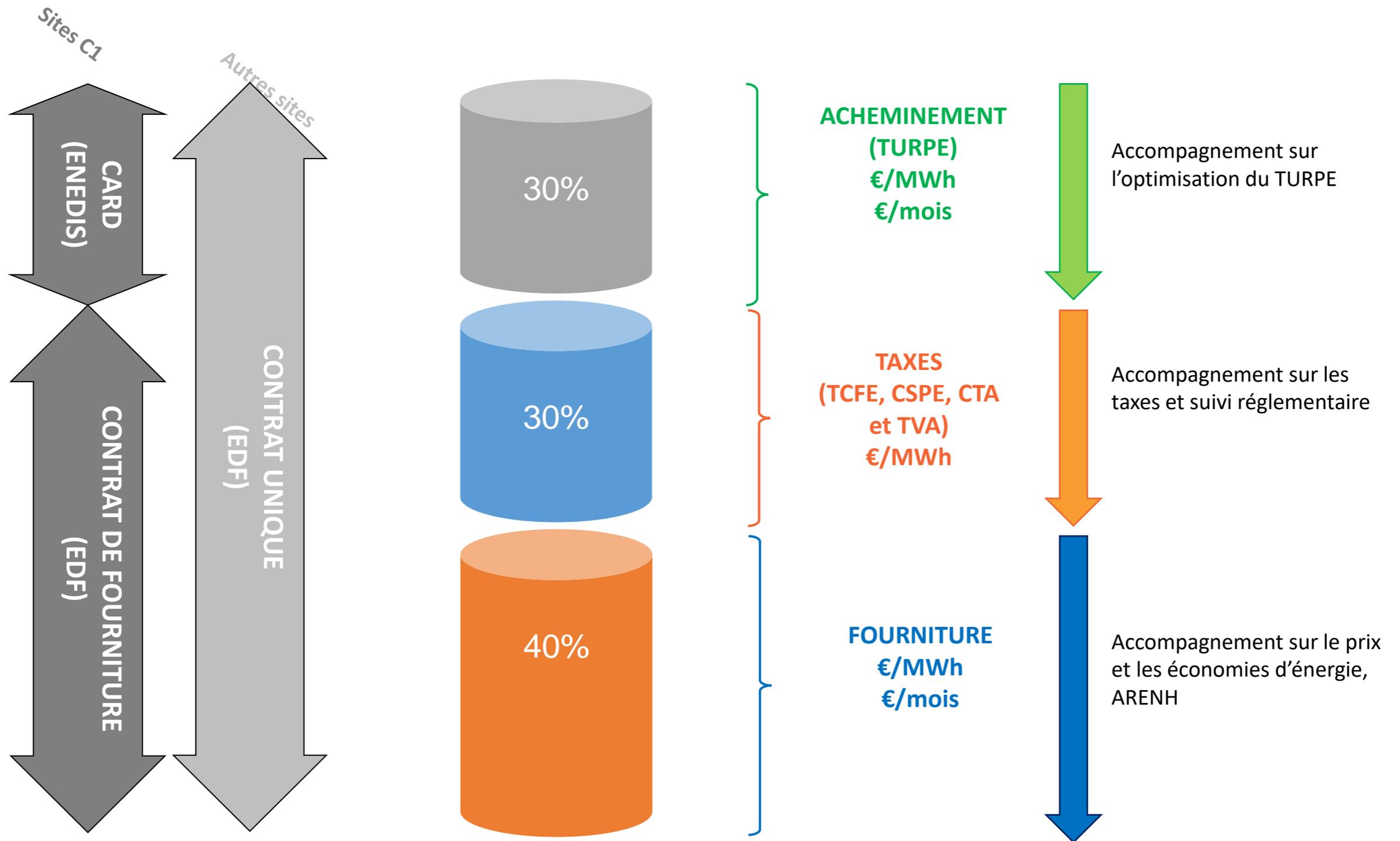


Evolution des prix électricité 2022

Mise à jour du 17 février 2022



Prix complet de l'énergie



Quels facteurs viennent impacter les prix de contrat électricité au 1^{er} janvier 2022 ?

Plusieurs facteurs jouent sur les prix de contrat électricité au 1^{er} janvier 2022, qu'il s'agisse d'un contrat « en cours » (dont la date d'effet est antérieure au 1^{er} janvier 2022, et englobant l'année 2022) ou « nouveau » (démarrant au 1^{er} janvier 2022) :

- **L'écrêtement ARENH**, associé à une **très forte hausse des prix de marché en 2021**, impacte les prix à la **hausse**
- Plusieurs évolutions ou mesures permettent d'**amortir cette hausse des prix** : l'évolution du prix de la capacité et de la composante CEE, **l'évolution de la fiscalité (TICFE)**, et les **mesures complémentaires annoncées par le gouvernement le 13 janvier**



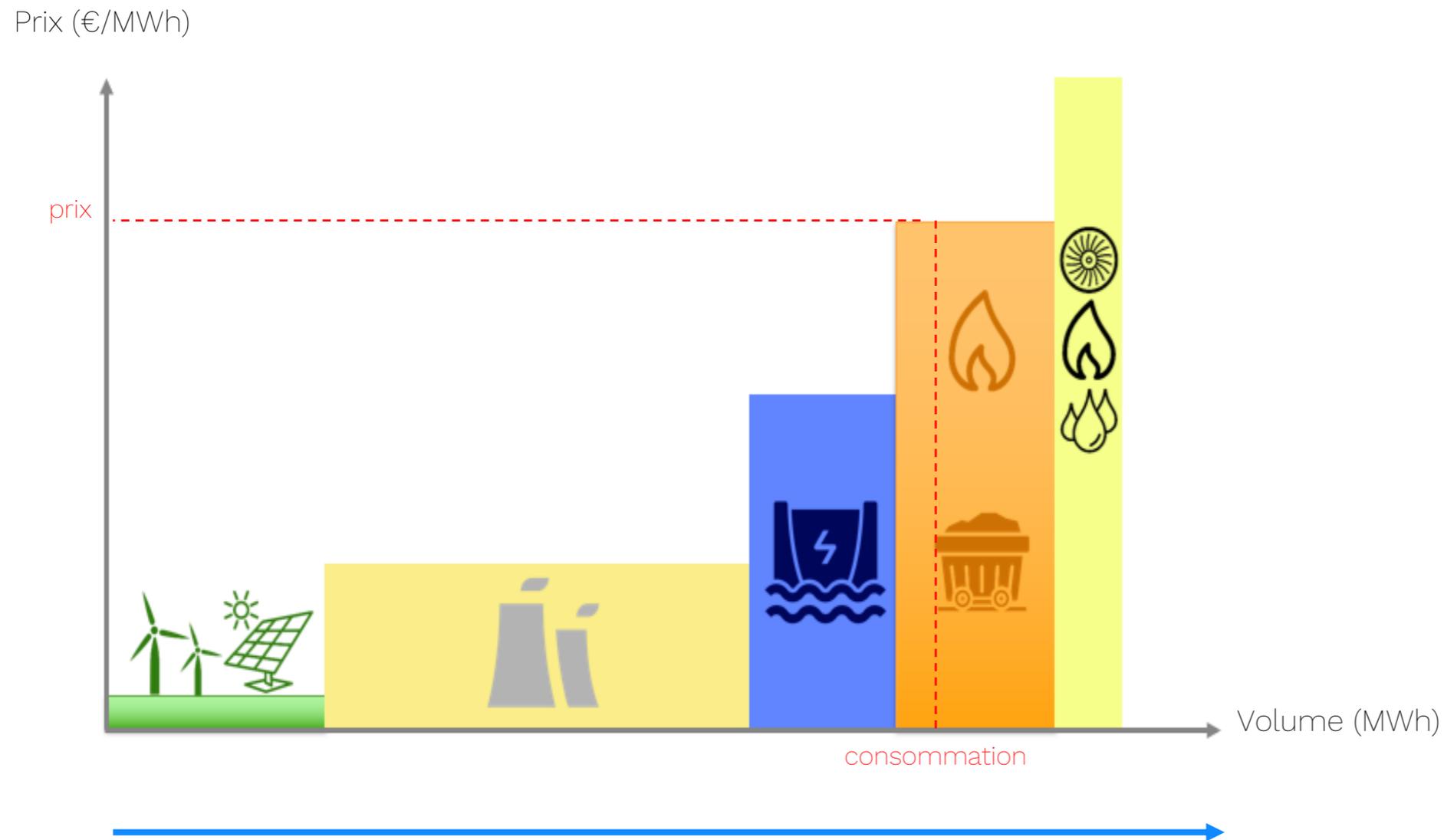
N°1

Forte hausse des prix de
marché en 2021

La construction du prix de marché de l'électricité

Prix Spot = prix établis sur le marché de l'électricité par les bourses le jour J pour le lendemain = **coût marginal** du dernier moyen de production appelé

Prix à terme ou Forward = prix auquel deux acteurs s'accordent pour s'échanger de l'électricité = **anticipe le prix spot moyen**



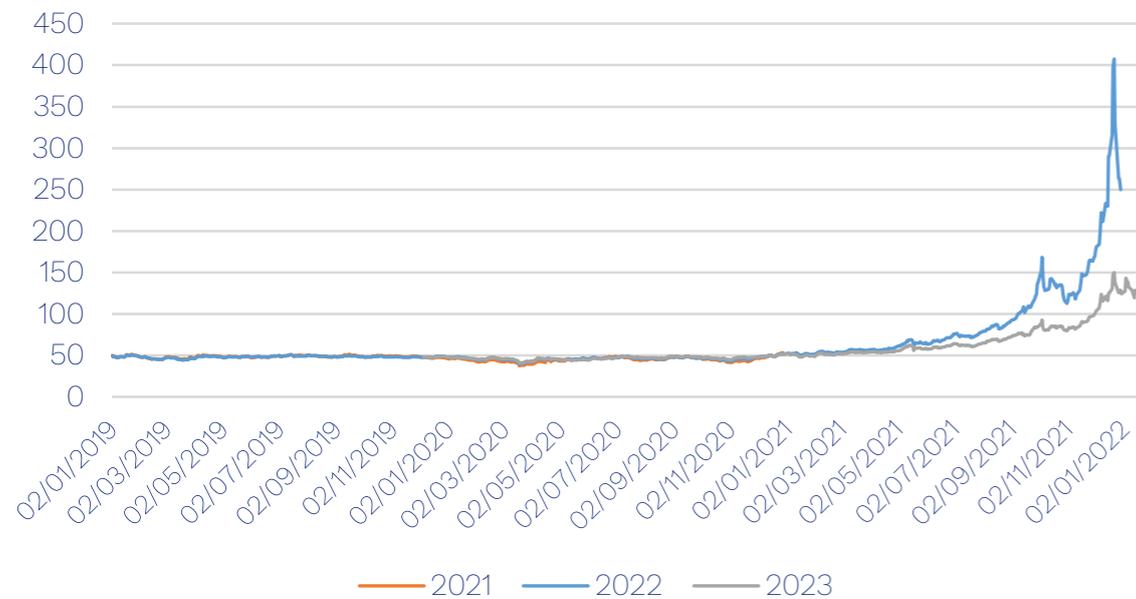
Plus la demande est élevée, plus le prix marché est élevé.

L'évolution des prix de marché en 2021

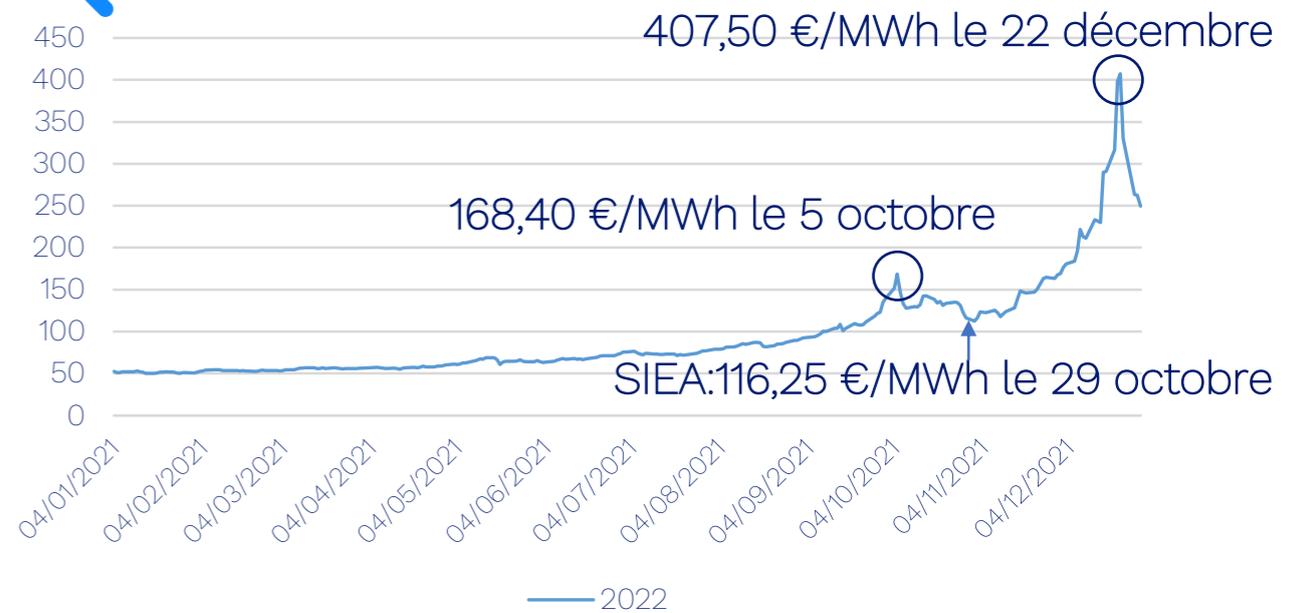
Sur les marchés à terme de l'électricité, le prix dépend de facteurs exogènes au système électrique : **prix du Gaz, prix du Charbon, prix du CO2.**

A mesure que l'on se rapproche de l'échéance de livraison, des facteurs conjoncturels peuvent également jouer : **disponibilité des moyens de production, températures.**

Historique des prix CAL depuis 2019



Cotations du CAL 2022 en 2021





N°2

Dispositif ARENH et
écrêtement

Les grands principes du mécanisme ARENH

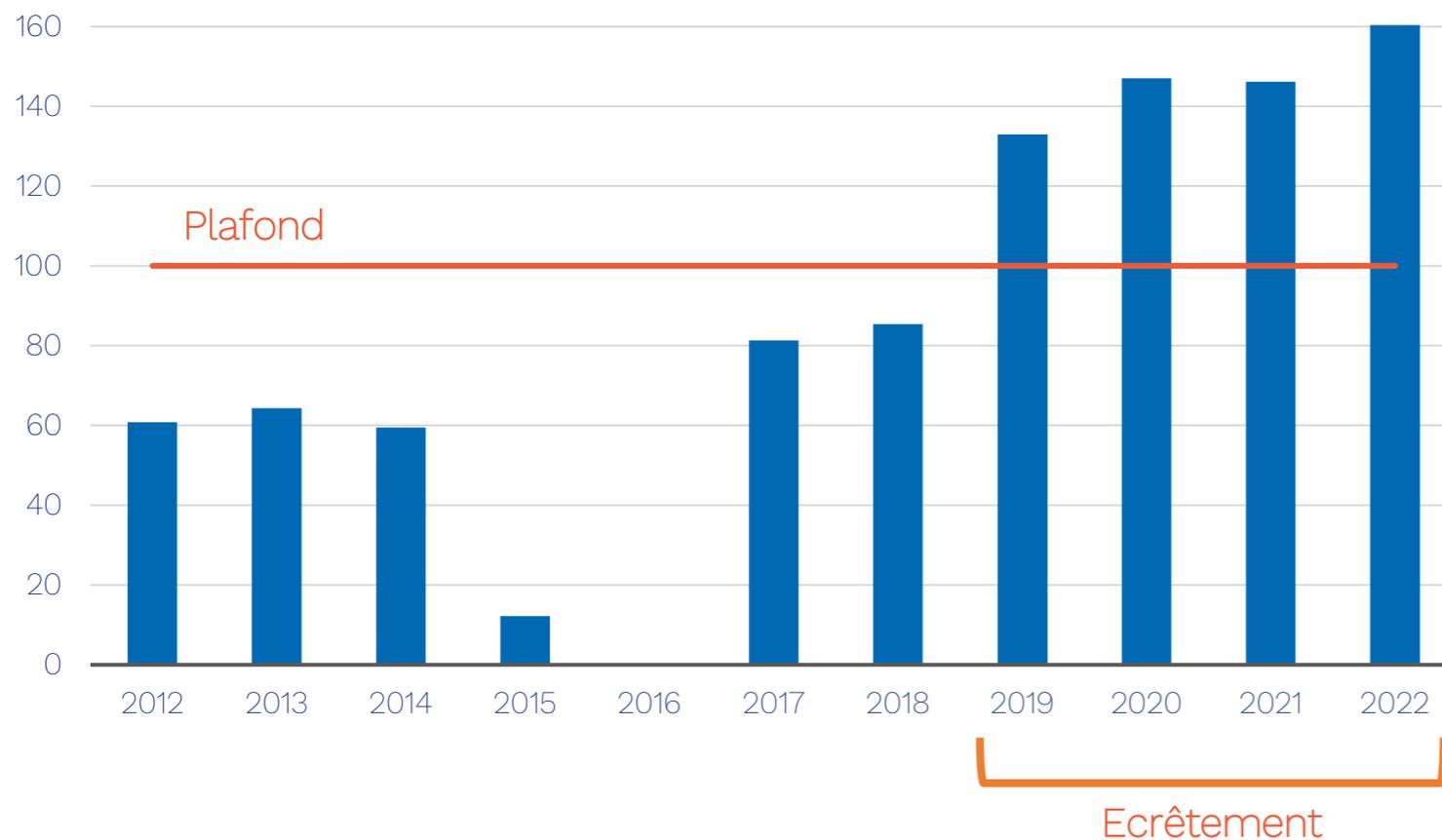
ARENH = l'Accès Réglementé à l'Electricité Nucléaire Historique

- Organisation d'un **accès des fournisseurs alternatifs à l'énergie nucléaire de base**, à un **prix fixé à l'avance par les autorités** (42 €/MWh jusque fin 2021).
- Jusque fin 2021, **l'ARENH était plafonnée à 100 TWh/an au total pour l'ensemble des fournisseurs** (hors EDF). En cas d'atteinte du plafond = écrêtement ARENH.

Ecrêtement de l'ARENH

Depuis 2019, les volumes ARENH demandés par les fournisseurs alternatifs ont dépassé le plafond des 100 TWh.

Volumes ARENH demandés (hors pertes) en TWh

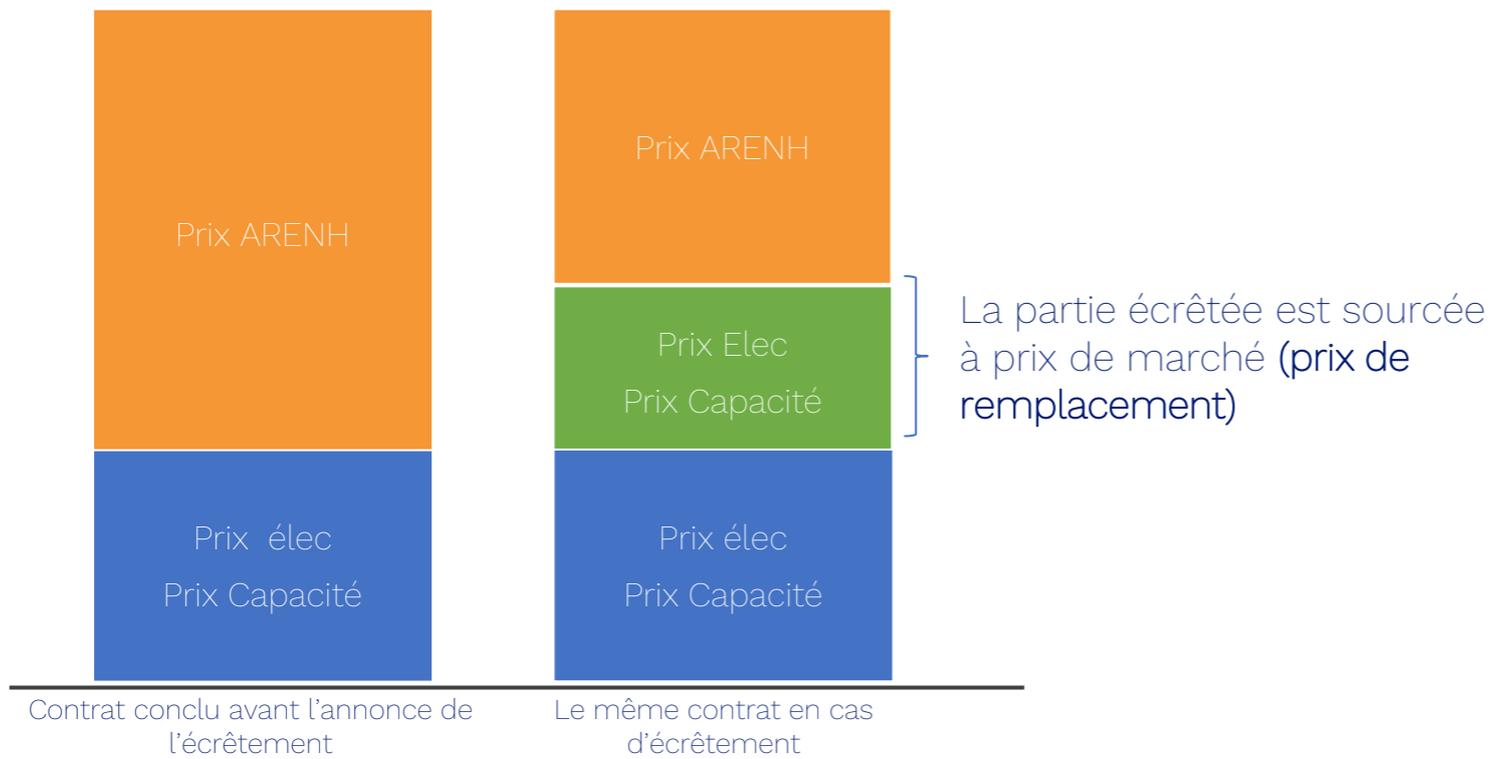


**Ecrêtement 2022 publié le
21 décembre pour 2022 :
37,52%**

Modalités de mise en œuvre de l'écrêtement

Impact pour les fournisseurs : achat à prix de marché du volume ARENH non livré du fait de l'écrêtement

Volume total de consommation sur l'année (kWh)



Le prix de remplacement énergie est directement impacté par les prix de marché.

■ A prix de marché au moment de la signature

■ Prix de remplacement post écrêtement



N°3

L'évolution de la fiscalité
(TICFE) au 1^{er} février 2022

Baisse de la Contribution au Service Public de l'Électricité

La Loi de Finances pour 2022 prévoyait une baisse de la CSPE (ou TICFE) applicable à compter du 1^{er} février 2022.

Le décret n°2022-84, publié au Journal Officiel le 30 janvier 2022, a entériné la **baisse de la TICFE pour 1 an à compter du 1^{er} février 2022** :

- À **1 €/MWh pour les « ménages et assimilés »** (y compris professionnels et petites entreprises avec une puissance souscrite < 36 kVA /)
- A **0,5 €/MWh pour les entreprises** (hors cas d'exemption)

Cette baisse concerne donc tous les clients (résidentiels et professionnels), **toutes les consommations**, qu'elles bénéficient ou non d'un tarif réduit, au TRV ou en offre de marché.



N°4

Quid des mesures complémentaires annoncées par le gouvernement ?

Annonces gouvernementales du 13 janvier 2022

Jeudi 13 janvier au soir, **le gouvernement français a annoncé de nouvelles mesures destinées à limiter la hausse des tarifs de l'électricité pour 2022.**

Ces mesures consistent en :

- **Une attribution complémentaire de 20 TWh de volume ARENH pour 2022, à un prix de 46,2 €/MWh** (contre 42 €/MWh pour les 100 TWh déjà attribués pour l'année 2022 dans le cadre du guichet de novembre 2021).
 - **La confirmation du bouclier tarifaire à 4% TTC** pour les clients résidentiels au Tarif Réglementé de Vente (TRV), et **son extension au TRV appliqué aux petits consommateurs professionnels qui en bénéficient.**
- **Des textes sont en préparation (arrêtés et décret), et EDF reviendra vers ses clients concernés par ces mesures, dès que les modalités auront été précisées.**



N°5

Marché du SIEA en 2022:

- Baisse de la CSPE de 22,5 €/Mwh HT à 0,5 ou 1 €/Mwh
- Ecrêtement ARENH => non concerné car choix d'un prix ferme

Contrat du SIEA en 2023:

- A suivre selon modalités d'achat



Pour aller
plus loin...

Sur l'ARENH :

<https://www.edf.fr/entreprises/le-benefice-arenh>

Sur la capacité :

<https://www.edf.fr/entreprises/mecanisme-de-capacite>

Sur les CEE :

<https://www.edf.fr/entreprises/le-dispositif-cee-les-cles-pour-tout-comprendre>

Sur les taxes :

<https://www.edf.fr/entreprises/la-cspe-au-1er-janvier-2022>
<https://www.edf.fr/entreprises/taxes-et-contributions-sur-l-electricite-au-1er-janvier-2022>



Merci



RESSOURCES



RESSOURCES HUMAINES



Tableaux des emplois permanents

10 postes

- **Les doublons :**

- ✓ 1 poste d'**ingénieur** pour le maintien d'un emploi vacant (SEM LÉA)
- ✓ 1 poste d'**attaché** pour la passation entre **responsable de service comptabilité**
- ✓ 1 poste d'**adjoint administratif** pour la passation entre **assistant(e) en charge du standard**

- **Les promotions :**

- ✓ 1 poste d'**ingénieur** au service Énergie suite à une réussite au concours (titulaire FPT)
- ✓ 1 poste d'**attachée** pour le passage de B en A suite à une réussite au concours

- **Les créations :**

- ✓ 1 poste de **technicien à la régie Li@in** financé par la régie
- ✓ 1 poste de **technicien Éclairage public** pour renforcer le binôme
- ✓ 3 postes **d'adjoint administratif** (comptabilité, usages du numérique, relations externes : gestion des sollicitations)



Tableaux des emplois non-permanents

- ✓ Maintien de **8 postes de Conseillers Numériques France Services** maximum sous subventions : 5 prises de service (2 ans)

- ✓ Maintien de **10 postes** sur des projets **en cours ou à venir**, dont :
 - 1 poste de chargé de **VidéoProtection** : recrutement en cours (2 ans)
 - 1 poste de chargé(e) des **Usages du Numérique** à venir (2 ans)
 - 1 poste d'ingénieure **transition énergétique** : 1 prise de service (3 ans)
 - 2 postes de **Conseiller en Energie Partagé** : 1 prise de service (2 ans)
 - 2 postes d'**Économe de flux** : 2 prises de service (2 ans)
 - 1 poste de chargé **déploiement IRVE** : 1 prise de service (18 mois)



Compte Personnel de Formation (CPF)

La formation est un axe permettant de favoriser l'atteinte des objectifs globaux du SIEA

Etat des lieux de la situation

- Mise en œuvre d'actions ponctuelles dès 2021 : **Actions individuelles et collectives**
- Diagnostic et recensement des besoins à venir pour une redynamisation de ces actions
- Proposition d'un plan de formation autour de 3 axes :
Formation technique / Formation continue / Formation de prévention

Budgétisation des actions de formation dès 2022

- Détermination des moyens nécessaires à la réalisation du plan de formation :
Moyens financiers et outils de suivi
Utilisation du Compte Personnel de Formation

Fixation des plafonds :

- Plafond par action de formation : **1 500 €**
- Plafond par an et par agent : **1 500 €**



FINANCES



Comptes Administratifs Budget principal 2021 - Fonctionnement

- **Charges à caractère général : 9,5 M€** dont
 - ✓ Consommation des compteurs EP : **4,9 M€**
 - ✓ Maintenance préventive des installations EP : **2,3 M€**
 - ✓ Maintenance curative des installations EP : **1,0 M€**
 - **Contributions au budget annexe : 2,6 M€**
 - **Redevance d'Occupation du Domaine Public – Electricité et Gaz : 257 K€**
 - **Charges de personnel : 4,3 M€** pour 4,7 M€ prévus (*prévision de recrutement réalisée en fin d'année*)
- **Total des dépenses réelles de fonctionnement : 17,3 M€ pour 19,4 M€ prévus**

État en fonctionnement 2021 : 7,8 M€



Comptes Administratifs Budget principal 2021 - Fonctionnement

- Cotisations des collectivités : **8,2 M€** pour 9,5 M€ prévus
- Participation des collectivités sur EP et GC-T : **4,1 M€**
- TCCFE : **8,6 M€**
- Redevances Électricité et Gaz : **2,9 M€**
- Remboursement des moyens mis à disposition par la régie : **3,0 M€**

→ **Total des recettes réelles de fonctionnement : 28,0 M€ pour 32,0 M€ prévus**

Résultat en fonctionnement 2021 : 7,8 M€



Comptes Administratifs Budget principal 2021 - Investissement

- **Travaux : 16,1 M€** pour 27,2 M€ prévus
 - ✓ ER : **10,5 M€**
 - ✓ GC-T : **1,5 M€**
 - ✓ EP et Mise en Valeur : **4,1 M€**
 - **Remboursement aux Collectivités sur programmes soldées : 1,6 M€** pour 1,6 M€ prévus
 - **Logiciels : 776 K€** pour 2,1 M€ prévus
 - **Participation à la SEM LÉA : 537 K€** pour 545 K€ prévus
- **Total des dépenses d'investissement : 20,2 M€** pour 33,2 M€ prévus



Comptes Administratifs Budget principal 2021 - Investissement

- **Travaux : 16,1 M€** pour 27,2 M€ prévus

✓ **ST RAMBERT EN BUGEY**

2017-0414-ELECT Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication "Hameau de Serrières" 498 000€ (dont 145 250€ de participation SIEA) en ER

Travaux réalisés au 1er semestre 2021

✓ **CHÂTEAU GAILLARD**

2018-0299-ELECT Alimentation de 37 lots chemin de la Vie du Bois - rue Jacqueline Auriol

134 000€ (dont 55 834€ de participation SIEA) en ER

Travaux 1er semestre 2021





Comptes Administratifs Budget principal 2021 - Investissement

- **Participation aux Travaux : 10,0 M€** pour 15,8 M€ prévus
 - ✓ Facé : **4,4 M€**
 - ✓ PCT : **660 K€**
 - ✓ Participations collectivités : **4,2 M€**
 - ✓ Article 8 (Électricité) : **675 K€**
 - **Excédent de fonctionnement capitalisé : 9,4 M€** pour 9,4 M€ prévus
 - **Fonds de Compensation de la TVA : 1,3 M€** pour 1,5 M€ prévus
- **Total des recettes d'investissement : 24,0 M€ pour 29,7 M€ prévus**

Résultat en investissement 2021 : 3,8 M€
Résultat d'exercice BP 2021 : 11,6 M€



Affectation des résultats Budget principal 2021

DETERMINATION DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2021			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
1) Recettes de l'exercice 2021	23 997 806,12	28 022 598,61	52 020 404,73
2) Dépenses de l'exercice 2021	20 167 652,02	20 236 491,14	40 404 143,16
I) Résultat de l'exercice 2021 (1-2)	3 830 154,10	7 786 107,47	11 616 261,57
II) Résultat de l'exercice 2020	-9 394 290,18	3 166 272,12	-6 228 018,06
A) Résultat de clôture de l'exercice 2021 (I+II)	-5 564 136,08	10 952 379,59	5 388 243,51
3) Reste à Réaliser Recettes 2021			0,00
4) Reste à Réaliser Dépenses 2021	49 886,15		49 886,15
B) Solde des Restes à Réaliser (3-4)	-49 886,15	0,00	-49 886,15
RESULTAT D'ENSEMBLE (A+B)	-5 614 022,23	10 952 379,59	5 338 357,36

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE DE L'EXERCICE 2021		
Résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2021		10 952 379,59
Besoin de financement		5 614 022,23
Déficit maintenu en investissement		
Report en fonctionnement		5 338 357,36



Comptes Administratifs Budget annexe 2021 – Communication électronique

- Remboursement des intérêts d'emprunt : 6,5 M€
- **Total des dépenses de fonctionnement : 6,9 M€ pour 8,6 M€ prévus**
-
- Redevance versée par la Régie : 31,8 M€
 - Participation du budget principal : 2,6 M€
 - Débits et pénalités perçues : 60 K€
- **Total des recettes de fonctionnement : 34,5 M€ pour 34,5 M€ prévus**

Résultat en fonctionnement 2021 : 27,6 M€



Comptes Administratifs Budget annexe 2021 – Communication électronique

- Travaux Fibre Optique : 44,2 M€ pour 174,3 M€ prévus
 - Remboursement capital emprunts : 9,7 M€ pour 10 M€ prévus
- **Total des dépenses d'investissement : 64,8 M€ pour 224,3 M€ prévus**
- TVA à récupérer : 7,2 M€ pour 30,0 M€ prévus
 - Mobilisation d'emprunt : 20 M€ pour 75,2 M€ prévus
 - **Subventions et participations :**
 - ✓ FEDER/FSN : 470 K€ pour 21 M€ prévus
 - ✓ Région : 857 K€ pour 6,5 M€ prévus
 - ✓ Département : 2,8 M€ pour 3 M€ prévus
 - ✓ EPCI : 1,6 M€ pour 2,0 M€ prévus
- **Total des recettes d'investissement : 40,7 M€ pour 224,3 M€ prévus**
- Décalage des recettes : mobilisation d'emprunt et subventions à venir*

Résultat en investissement 2021 : -24,1 M€
Résultat d'exercice Budget « COM ELEC » 2021 : 3,5 M€



Affectation des résultats Budget annexe 2021 – Communication électronique

DETERMINATION DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2021			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
1) Recettes de l'exercice 2021	40 706 955,22	34 460 407,84	75 167 363,06
2) Dépenses de l'exercice 2021	64 789 644,13	6 847 658,26	71 637 302,39
I) Résultat de l'exercice 2021 (1-2)	-24 082 688,91	27 612 749,58	3 530 060,67
II) Résultat de l'exercice 2020	9 885 954,05	16 803 983,52	26 689 937,57
A) Résultat de clôture de l'exercice 2021 (I+II)	-14 196 734,86	44 416 733,10	30 219 998,24
3) Reste à Réaliser Recettes 2021			0,00
4) Reste à Réaliser Dépenses 2021			0,00
B) Solde des Restes à Réaliser (3-4)	0,00		0,00
RESULTAT D'ENSEMBLE (A+B)	-14 196 734,86	44 416 733,10	30 219 998,24

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE DE L'EXERCICE 2021		
Résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2021		44 416 733,10
Besoin de financement		14 196 734,86
Déficit maintenu en investissement		
Report en fonctionnement		30 219 998,24

Résultat en investissement 2021 : -24,1 M€

Exercice Budget « COM ELEC » 2021 : 3,5 M€



Comptes Administratifs Budget annexe 2021 – Réso Li@in

- Entretien et maintenance du réseau et des équipements actifs : 5,0 M€
 - Redevance versée au budget « COM ELEC » : 31,8 M€
 - Remboursement des moyens mis à disposition : 3,0 M€
- **Total des dépenses de fonctionnement : 42,9 M€ pour 50,4 M€ prévus**
-
- Redevance des FAI : 30,8 M€ pour 30,0 M€ prévus
- **Total des recettes de fonctionnement : 30,9 M€ pour 30,0 M€ prévus**

Résultat en fonctionnement 2021 : -12 M€



Comptes Administratifs Budget annexe 2021 – Réso Li@in

→ **Total des dépenses d'investissement : 183,7 K€ pour 4,8 M€ prévus**
(prévision du projet de construction d'un bâtiment non réalisé)

- Dotation aux amortissements : 189,0 K€ pour 189,1 K€ prévus

→ **Total des recettes d'investissement : 189,0 K€ pour 4,8 M€ prévus**

Résultat en investissement 2021 : 5,3 K€

Résultat d'exercice Budget « Réso-Li@in » 2021 : -11,9 M€

Résultat d'ensemble Budget « Réso-Li@in » 2021 : 12,9 M€



Affectation des résultats Budget annexe 2021 – Réso Li@in

DETERMINATION DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2021			
	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
1) Recettes de l'exercice 2021	188 973,05	30 928 157,18	31 117 130,23
2) Dépenses de l'exercice 2021	183 688,68	42 864 078,69	43 047 767,37
I) Résultat de l'exercice 2021 (1-2)	5 284,37	-11 935 921,51	-11 930 637,14
II) Résultat de l'exercice 2020	71 485,28	25 013 412,85	25 084 898,13
A) Résultat de clôture de l'exercice 2021 (I+II)	76 769,65	13 077 491,34	13 154 260,99
3) Reste à Réaliser Recettes 2021			0,00
4) Reste à Réaliser Dépenses 2021	211 554,24		211 554,24
B) Solde des Restes à Réaliser (3-4)	-211 554,24	0,00	-211 554,24
RESULTAT D'ENSEMBLE (A+B)	-134 784,59	13 077 491,34	12 942 706,75

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2021		
Résultat d'exploitation cumulé de l'exercice 2021		13 077 491,34
Besoin de financement		134 784,59
Déficit maintenu en investissement		
Report en exploitation		12 942 706,75



Comptes Administratifs Budget annexe 2021 – Transition énergétique

→ Total des dépenses de fonctionnement : 2,8 K€ pour 16,0 K€ prévus

→ Total des recettes de fonctionnement : 18,1 K€ pour 16,0 K€ prévus

• Installations, matériels et outillage technique : 192,0 K€ pour 1,1 M€ prévus

→ Total des dépenses d'investissement : 234,3 K€ pour 1,9 M€ prévus

→ Total des recettes d'investissement : 20,0 K€ pour 1,9 M€ prévus

Décalage des recettes : mobilisation d'emprunt et prestations à rembourser par des tiers.

Résultat en fonctionnement 2021 : 15,3 K€

Résultat en investissement 2021 : -214,7 K€

Résultat d'exercice Budget Transition énergétique 2021 : -199,4 K€



Affectation des résultats Budget annexe 2021 – Transition énergétique

DETERMINATION DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2021			
	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
1) Recettes de l'exercice 2021	19 552,69	18 085,46	37 638,15
2) Dépenses de l'exercice 2021	234 284,95	2 776,52	237 061,47
I) Résultat de l'exercice 2021 (1-2)	-214 732,26	15 308,94	-199 423,32
II) Résultat de l'exercice 2020	-21 254,00	0,00	-21 254,00
A) Résultat de clôture de l'exercice 2021 (I+II)	-235 986,26	15 308,94	-220 677,32
3) Reste à Réaliser Recettes 2021			0,00
4) Reste à Réaliser Dépenses 2021	15 620,00		15 620,00
B) Solde des Restes à Réaliser (3-4)	-15 620,00	0,00	-15 620,00
RESULTAT D'ENSEMBLE (A+B)	-251 606,26	15 308,94	-236 297,32

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2021		
Résultat d'exploitation cumulé de l'exercice 2021		15 308,94
Besoin de financement		15 308,94
Déficit maintenu en investissement		
Report en exploitation		0,00

Résultat d'ensemble Budget « Réso-Li@in » 2021 : -199,4 K€



Comptes administratifs 2021

- Compte Administratif du Budget Principal 2021
- Compte Administratif du Budget Annexe « Communication Electronique » 2021
- Compte Administratif du Budget « RESO-LIAin » 2021
- Compte Administratif du Budget annexe « Transition Energétique » 2021



Comptes de Gestion 2021

- Compte de Gestion du Budget Principal 2021
- Compte de Gestion du Budget Annexe « Communication Electronique » 2021
- Compte de Gestion du Budget « RESO-LIAin » 2021
- Compte de Gestion du Budget annexe « Transition Energétique » 2021



Affectation des résultats des comptes administratifs 2021

- Affectations des résultats du CA du Budget Principal
- Affectations des résultats du CA du Budget Annexe « Communication Electronique »
- Affectations des résultats du CA du Budget « RESO-LIAin »
- Affectations des résultats du CA du Budget annexe « Transition Energétique »



Autorisations de programme et Crédits de paiement 2022

- Autorisations de programme actualisées : **81 201 907 €**
- Crédits de paiement 2022 : **25 109 645 €**

→ Budget principal 2022

- Autorisations de programme actualisées : **758 891 769 € dont 428 891 769 € mandatés au 31/12/2021**
- Crédits de paiement 2022 : **210 000 000 €**

→ Budget Annexe Communication Electronique 2022

- Autorisations de programme actualisées : **8 286 500 € dont 192 027 € mandatés au 31/12/2021**
- Crédits de paiement 2022 : **2 630 000 €**

→ Budget Annexe Transition Energétique 2022

VOTE



Budget principal 2022 - Fonctionnement

- Charges à caractère général : **11,5 M€** dont
 - ✓ Consommation des compteurs EP : **6,0 M€**
 - ✓ Maintenance préventive des installations EP : **2,0 M€**
 - ✓ Maintenance curative des installations EP : **1,0 M€**
 - Contributions au budget annexe : **2,6 M€**
 - Charges de personnel : **4,9 M€**
 - Dette : **28,3 K€**
 - Redevance d'Occupation du Domaine Public – Electricité et Gaz : **265 K€**
 - Droits d'utilisation sur licences de logiciels : **83 K€**
 - Admission en non-valeur : **12,5 K€**
 - Virement à la section d'investissement : **14,5 M€**
- **Total des dépenses de fonctionnement : 38,4 M€**

	Budget Voté 2021	Réalisé 2021	Propositions 2022
Total des dépenses	35 196 522,12	20 236 491,14	38 384 357,36



Budget principal 2022 - Fonctionnement

- Cotisations des collectivités : **9,0 M€**
- Participation des collectivités sur EP et GC-T : **7,3 M€**
- TCCFE : **8,6 M€**
- Redevances Électricité et Gaz : **2,9 M€**
- Redevance d'Occupation du Domaine Public – Electricité et Gaz : **265 K€**
- Vente de Certificats d'Economie d'Energie : **450 K€**
- Remboursement des moyens mis à disposition par la régie : **3,3 M€**

→ **Total des recettes de fonctionnement : 38,4 M€**

	Budget Voté 2021	Réalisé 2021	Propositions 2022
Total des recettes	35 196 522,12	28 022 598,61	38 384 357,36



Budget principal 2022 - Investissement

- **Travaux : 23,2 M€**
 - ✓ ER : 14,0 M€
 - ✓ GC-T : 2,7 M€
 - ✓ EP et Mise en Valeur : 6,5 M€
- **Logiciels : 1,9 M€** dont 1,8 M€ pour le SIG : 960 K€ détection de réseaux
- **Subventions d'équipement : 244 K€**
- **Dépenses imprévues : 2,0 M€**
- **Prise de participation ALEC 01 : 24 K€**

→ **Total des dépenses d'investissement : 36,6 M€**

	Budget Voté 2021	Reports	Propositions 2022
Total Opérations d'Equipement Dépenses	42 604 357,38	49 886,15	36 633 067,23



Budget principal 2022 - Investissement

- Exemples de Travaux 2022 : 23,2 M€

- ✓ **St Genis de Pouilly** : Enfouissement des réseaux électrique et de télécommunication ZA de l'Allondon :
Partie ER : OS à **300 000€** et partie GC Tel : OS à **36 000€**
- ✓ **Corlier** : Enfouissement des réseaux électrique et de télécommunication + éclairage public "rue principale) : Partie ER : OS à **190 000€**, partie GC Tel: OS à **45 000€**, partie EP: **45 000 €**
Modernisation de l'EP – hors rue principale : OS à **65 000€**
- ✓ **Polliat** : Extension ZAC de Pré Vullin (phase 2) : Partie ER : OS à **290 000€**
- ✓ **Miribel** : Enfouissement des réseaux électrique et de télécommunication rue Henry GROBON : Partie ER: OS à **116 000€**, partie GC Tel: OS à **17 000€**
- ✓ **Bresse-Vallons** (commune déléguée de Cras sur Reyssouze) : EP - Aménagement du carrefour entre les RD 975, 92A et la route de Saint-Martin : OS à **40 000€**
- ✓ **Echallon** : Modernisation de l'EP – divers secteurs : OS à **212 000 €**

→ Total des dépenses d'investissement Budget principal 2022 : 36,6 M€



Budget principal 2022 - Investissement

- **Participation aux Travaux : 11,7 M€**
 - ✓ Facé : **4,5 M€**
 - ✓ PCT : **500 K€**
 - ✓ Participations collectivités sur ER : **5,5 M€**
 - ✓ Article 8 (Électricité) : **500 K€**
 - ✓ Appels à projet TIDA : **711 K€**
- **Excédent de fonctionnement capitalisé : 5,6 M€**
- **Fonds de Compensation de la TVA : 1,2 M€**
- **Amortissement : 3,0 M€**
- **Virement à la section de fonctionnement : 14,5 M€**

→ **Total des recettes d'investissement : 36,6 M€**

	Budget Voté 2021	Propositions 2022
Total Opérations d'Équipement Recettes	42 604 357,38	36 633 067,23



BALANCE GENERALE

→ **Fonctionnement : 38 384 357,36 €**

→ **Investissement : 36 633 067,23 €**



Budget annexe 2022 - Fonctionnement Communication électronique

- Charges financières (intérêts d'emprunt/ICNE/Frais) : 8,0 M€
- Virement à la section d'investissement : 53,8 M€

→ **Total des dépenses de fonctionnement : 63,3 M€**

- Report du résultat de fonctionnement : 30,2 M€
- Redevance versée par la Régie : 30,4 M€
- Participation du budget principal : 2,6 M€
- Débits et pénalités perçues : 100 K€

→ **Total des recettes de fonctionnement : 63,3 M€**

	Budget Voté 2021	Réalisé 2021	Propositions 2022
Total Dépenses	51 303 983,52	6 847 658,26	63 319 998,24
Total Recettes	51 303 983,52	34 460 407,84	63 319 998,24



Budget annexe 2022 - Investissement Communication électronique

- Report du résultat d'investissement : 14,2 M€
- Travaux et infrastructures : 210,0 M€
 - ✓ MCR (2 lots: lignes déployées 2021 et 2022) : 140,1 M€
 - ✓ MCE : 17,5 M€
 - ✓ Marchés de desserte 2014/2018 : 15,1 M€
- Immobilisations financières (TVA) : 35,0 M€
- Remboursement capital emprunts : 10,0 M€

→ **Total des dépenses d'investissement : 278,7 M€**



Budget annexe 2022 - Investissement Communication électronique

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 14,2 M€
- Mobilisation d'emprunt : 90 M€
- **Subventions et participations :**
 - ✓ FEDER / FSN : 30,0 M€
 - ✓ Région : 8,8 M€
 - ✓ Département : 3,3 M€
 - ✓ EPCI : 4,6 M€
- TVA à récupérer : 35,0 M€
- Virement de la section de fonctionnement : 53,8 M€

→ **Total des recettes d'investissement : 278,7 M€**

	Budget Voté 2021	Proposition 2022
Total	224 305 000,00	278 744 925,10



BALANCE GENERALE

→ Fonctionnement : 63 319 998,24 €

→ Investissement : 278 744 925,10 €



Budget annexe 2022 - Fonctionnement

Réso Li@in

- Entretien et maintenance du réseau et des équipements actifs : 7,5 M€
- Impôts et taxes : 700 K€
- Redevance versée au budget « COM ELEC » : 30,4 M€
- Remboursement des moyens mis à disposition : 3,3 M€
- Virement à la section d'investissement : 5,0 M€
- Dépenses imprévues : 2,0 M€

→ **Total des dépenses de fonctionnement : 51,4 M€**

- Report du résultat de fonctionnement : 12,9 M€
- Redevance des FAI : 38,3 M€

→ **Total des recettes de fonctionnement : 51,4 M€**

	Budget Voté 2021	Réalisé 2021	Propositions 2022
Total Dépenses	55 013 412,85	42 864 078,69	51 408 006,75
Total Recettes	55 013 412,85	30 928 157,18	51 408 006,75



Budget annexe 2022 - Investissement Réso Li@in

- Logiciels : 1,0 M€
- Immobilisations corporelles (dont aménagement et sécurisation) : 1,0 M€
- Constructions : 3,0 M€

→ **Total des dépenses d'investissement : 5,4 M€**

- Report du résultat d'investissement : 76,8 K€
- Virement de la section de fonctionnement : 5,0 M€

→ **Total des recettes d'investissement : 5,4 M€**

	Budget Voté 2021	Reports	Propositions 2022
Total Dépenses	4 800 000,00	211 554,24	5 363 254,24
Total Recettes	4 800 000,00	-	5 363 254,24



Budget annexe 2022 - Investissement
Réso Li@in

BALANCE GENERALE

→ Fonctionnement : 51 408 006,75€

→ Investissement : 5 363 254,24 €

Ensemble Budget « Réso-Li@in » 2021 : -11,9 M€



Budget annexe 2022 – Transition énergétique

- Honoraires : 40,0 K€
 - Virement à la section d'investissement : 2,3 K€
 - Charges financières : 29,0 K€
- **Total des dépenses de fonctionnement : 80,0 K€**
-
- Revente d'énergie : 80,0 K€
- **Total des recettes de fonctionnement : 80,0 K€**

FONCTIONNEMENT	Budget Voté 2021	Réalisé 2021	Propositions 2022
Total Dépenses	16 000,00	2 776,52	80 000,00
Total Recettes	16 000,00	18 085,46	80 000,00



Budget annexe 2022 – Transition énergétique

- Report du résultat d'investissement : 236,0 K€
 - Virement de la section de fonctionnement : 2,3 K€
 - Immobilisations corporelles (dont IRVE) : 2,6 M€
- **Total des dépenses d'investissement : 3,1 M€**

- Emprunts : 3,1 M€
 - Virement de la section de fonctionnement : 2,3 K€
- **Total des recettes d'investissement : 3,1 M€**

INVESTISSEMENT	Budget Voté 2021	Reports	Propositions 2022
Total	1 873 721,31	15 620,00	3 067 606,26
Total	1 873 721,31	-	3 067 606,26



Budget annexe 2022 – Transition énergétique

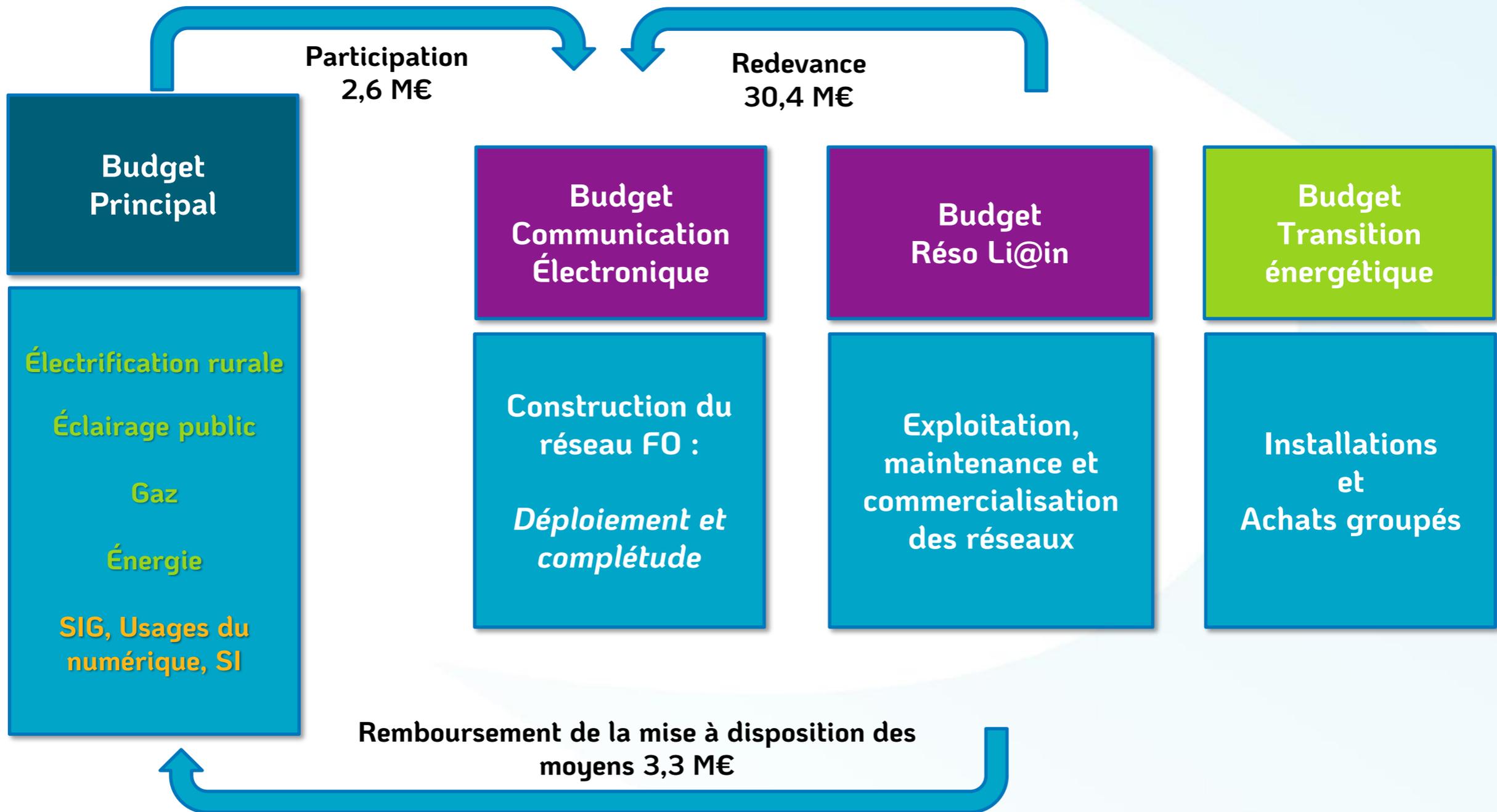
BALANCE GENERALE

→ Fonctionnement : 80 000,00 €

→ Investissement : 3 067 606,26 €



Relations entre les budgets 2022





Budgets 2022

BALANCE GENERALE

Budget principal

→ Fonctionnement : 38 384 357,36 €

→ Investissement : 36 633 067,23 €

BALANCE GENERALE

Réso Li@in

→ Fonctionnement : 51 408 006,75€

→ Investissement : 5 363 254,24 €

BALANCE GENERALE

Communication électronique

→ Fonctionnement : 63 319 998,24 €

→ Investissement : 278 744 925,10 €

BALANCE GENERALE

Transition énergétique

→ Fonctionnement : 80 000,00 €

→ Investissement : 3 067 606,26 €

BALANCE GENERALE

TOTAL des 4 BUDGETS

→ Fonctionnement : 153 192 362,35 €

→ Investissement : 323 808 852,83 €

VOTE

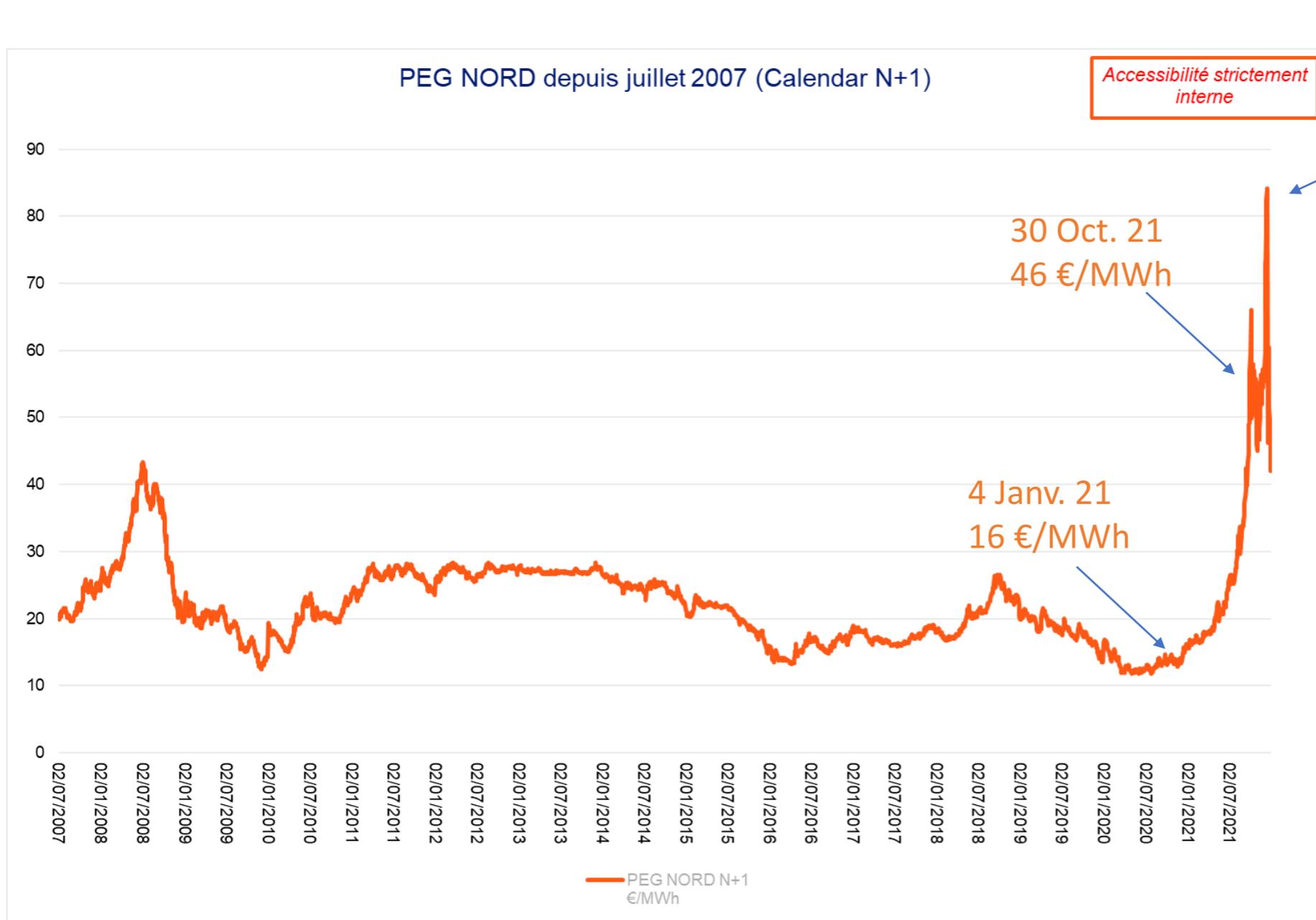
The background is a solid blue color with a subtle pattern of overlapping circles and lines. In the upper left corner, there are several faint, light blue speech bubbles, each containing a white question mark. A thin white horizontal line is positioned in the upper right corner.

QUESTIONS DIVERSES

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUR L'ÉVOLUTION DES PRIX DU GAZ



- **demande de gaz en Asie s'est maintenue à des niveaux élevés** depuis le début d'année tirée par la **reprise économique** et par la conjonction de **facteurs météorologiques** - un début d'été chaud avec un recours important à la climatisation, a succédé à un hiver froid qui a **vidé les stockages** - et de facteurs géopolitiques - les tensions entre Pékin et Canberra ont poussé le **gouvernement chinois à se passer du charbon australien**, augmentant la dépendance vis-à-vis du gaz pour la production d'électricité.
- **Les arrivées de GNL (gaz naturel liquéfié) en Europe ont diminué** ce qui, conjugué à une demande européenne soutenue par des températures sous les normales en avril et mai, a conduit à **vider une partie des stockages européens.**

Loi énergie climat

✓ ARENH

Possibilité de modifier le plafond ARENH sur décret au-delà de 100TWh

✓ Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité < 36 kVA

Concerne uniquement les consommateurs finaux non domestiques (collectivités, entreprises, associations) qui emploient plus de 10 personnes, ou dont le CA > 2 M€

✓ TRV Gaz :

20/11/2019 : arrêt de la commercialisation des TRV

01/12/2020 : extinction des TRV pour les professionnels

30/06/2023 : extinction des TRV pour les particuliers

Bouclier Tarifaire :

La Loi de Finances pour 2022 prévoit une baisse de la TICFE / CSPE applicable à compter du **01/02/2022**.

A la suite de la Délibération de la Commission de Régulation de l’Energie (CRE) du 18 janvier portant proposition d’évolution des Tarifs Réglementés de Vente de l’électricité, le niveau de la TICFE / CSPE a été fixé à son minimum déterminé par le droit européen, soit 0,5 €/MWh pour les entreprises (> 36 kVA) et 1 €/MWh pour les autres personnes, par un décret paru au JO du 30 janvier 2022 (Décret n° 2022-84 du 28 janvier 2022).

- La baisse de la TICFE / CSPE concernera **toutes les consommations** (professionnelles ou non), qu’elles bénéficient ou non d’un tarif réduit.
- La baisse s’appliquera jusqu’à la première réévaluation des tarifs réglementés au 1^{er} février 2023.

Tarifs TICFE / CSPE :

Les catégories fiscales de l’électricité sont définies, en fonction de la nature des activités pour les besoins desquelles elle est consommée et de la puissance sous laquelle elle est fournie, exprimée en kilovoltampères, par le tableau suivant : (article L312-24 du Code des impositions sur les biens et services)

CATÉGORIE FISCALE (ÉLECTRICITÉ)	ACTIVITÉS POUR LES BESOINS DESQUELLES L'ÉLECTRICITÉ EST CONSOMMÉE	PUISSANCE SOUS LAQUELLE L'ÉLECTRICITÉ EST FOURNIE	Tarif €/MWh 1 ^{er} janvier 2022	Tarif €/MWh 1 ^{er} février 2022
Ménages et assimilés	Activités non économiques	Inférieure ou égale à 250 kVA	25,8291	1
	Activités économiques	Inférieure ou égale à 36 kVA		
Petites et moyennes entreprises	Activités économiques	Supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA	23,6097	0,5
Haute puissance	Toutes	Supérieure à 250 kVA	22,5	0,5